



Demande de permis pour une clôture

(aucun frais dans le zonage agricole)

Ceci constitue une **demande d'étude du dossier** en vue de l'obtention d'un permis, nous vous prions donc de bien remplir ce formulaire avec le maximum de précision et en conformité avec les normes municipales. **Veillez prendre note qu'il est interdit de commencer les travaux avant que le permis ne soit émis. Les paiements des frais du permis ne sont pas une autorisation pour débiter les travaux. Le paiement s'effectuera au début de la demande.**

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS	cochez les éléments joints à la demande
1. Plan de construction à l'échelle. -Plans, élévations et les détails de constructions.	<input type="checkbox"/>
2. Plan d'implantation à l'échelle indiquant : -La forme, et les dimensions du ou/des terrain(s) et la localisation de la clôture.	<input type="checkbox"/>

Attention : Le fait de ne pas inclure un des documents entraînera des délais dans l'étude de votre dossier.

NORMES

CLÔTURE ET MURS	
Définition	-Pour les fins du présent règlement, toutes haies, palissades et autres structures similaires ne sont pas considérées comme des clôtures.
Matériaux	-Les clôtures décoratives de métal, de pierre, de brique, de bloc de ciment, de bois et les murs sont permis. -Les clôtures de bois doivent être construites avec des matériaux neufs et architecturaux, peints, vernis ou teints excepté les clôtures de type traditionnel. -Les clôtures de métal doivent être ornementales, de conception et de finition propre à éviter toute blessure.
Matériaux prohibés	-Les clôtures construites avec de la broche à poulet, de la clôture à neige, de la tôle usagée non peinte ou avec tout matériel semblable sont strictement prohibées. -La pose de fil de fer barbelé utilisé comme matériau est interdit à l'exception des deux (2) cas suivants : -dans les secteurs industriels pour des fins industrielles -les clôtures érigées pour fins agricoles sur les fermes exploitées et des terrains de 4 hectares et plus.
Hauteur des clôtures et murs	-La hauteur des clôtures et des murs ne devra en aucun temps être supérieure à un mètre vingt-deux (1,22m) ou quatre (4 pi) pieds dans la marge de recul avant et dans la cour avec et ce, par rapport au niveau de la rue. -Dans la marges latérales et arrière jusqu'à la limite de la cour avant, la hauteur des clôtures et des murs peut être portée à 1 mètre quatre-vingt-trois (1,83m) ou six (6 pi) pieds calculée par rapport au niveau du sol à l'endroit où il est érigé sous réserve des dispositions particulières dans les triangles de visibilité pour les terrains d'angle. -Toutefois les clôtures pour les terrains de tennis pourront excéder ces normes.
Hauteur dans le triangle de visibilité	Pour les terrains d'angle, les clôtures, les murs, les arbres ou végétation ne devront en aucun temps excéder une hauteur de soixante-quinze (75) centimètres.

Ceci n'est qu'une partie de notre réglementation. Veuillez communiquer avec le service d'urbanisme pour plus d'information.

RÉFÉRENCES OBLIGATOIRES		
Identification du requérant		
Nom(s) du/des propriétaire(s) :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
Téléphone résidence :	Téléphone travail :	
Téléphone cellulaire :	Courriel :	

Identification de l'entrepreneur		même que « requérant » <input type="checkbox"/>	
Nom de l'entreprise :		Nom du responsable :	
Adresse de l'entreprise :		Ville :	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :	Téléphone cellulaire :	
Courriel :		No RBQ :	

INFORMATIONS IMPORTANTES			
Dimensions de la clôture			
Hauteur :		Clôture pour piscine :	
marge avant max. 4'-0"		distance libre à l'horizontale	
marge latérales et arrière 6'-0" max		Distance libre à la verticale	
triangle de visibilité 2'-6"		Portes :	
Longueur :		fermeture automatique	<input type="checkbox"/>
Matériaux ou modèle :		verrou automatique	<input type="checkbox"/>

ÉCHÉANCE			
Date prévue de début des travaux :		Coût des travaux :	
Date prévue de fin des travaux :			

Je _____ soussigné, déclare que les renseignements ci-hauts donnés, sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements d'urbanisme applicables et aux lois pouvant s'y rapporter. Signé en duplicata à la municipalité de L'Ange-Gardien ce (date) : _____

Signature du requérant : _____

La Municipalité a un délai de trente (30) jours de la date où la demande est jugée **complète** pour émettre un permis de construction.

Tout changement pendant la construction doit être clairement indiqué sur des plans tels que construit à déposer à la Municipalité.

Veuillez communiquer au **(819) 986-7470 poste 225** lorsque les travaux seront complétés.